

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 15 (1930)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. -- (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Idées directrices

L'aide de l'Etat et l'effort individuel

J'ai dit, il y a deux ans, que le paysan suisse doit vivre, qu'il ne saurait disparaître et qu'il ne disparaîtra pas. Cette opinion traduit, aujourd'hui encore, les sentiments profonds du Conseil fédéral. Nous n'hésitons pas à adopter des mesures énergiques en vue d'accorder une aide extraordinaire à l'agriculture. En revanche, nous lui demandons de ne pas compter uniquement sur l'Etat, dont il serait dangereux de surestimer la force et de comprendre qu'il est impossible à un petit pays de conjurer une crise qui sévit dans le monde entier et d'aller à l'encontre des lois économiques. Nous comptons que le paysan suisse, dont la formation est l'objet d'une si grande sollicitude, cherchera son salut en première ligne dans ses propres forces. Il ne doit pas s'attarder à des méthodes vieilles, mais prendre conscience des nécessités de l'heure actuelle et se convaincre, tout en s'engageant sur les voies que nous lui traçons, que l'aide des pouvoirs publics ne pourra jamais se substituer au travail intelligent et à l'effort individuel.

E. SCHULTHESS

Conseiller fédéral.
(discours d'ouverture du
Comptoir Suisse 1930).

Les organisations Raiffeisen suisses en 1929

L'activité générale de l'Union

(Suite et fin)

2. L'activité de l'Office des Révisions.

La révision professionnelle de la gestion des Caisses affiliées et la distribution de renseignements et conseils aux organes dirigeants sont les domaines principaux de l'activité générale de l'Union. Cette dernière s'est efforcée de remplir cette tâche qui lui incombe en procédant à de nombreuses inspections, en effectuant le contrôle formel et en soumettant à une critique générale tous les comptes annuels, en adressant de nom-

breuses circulaires et instructions, et en donnant quarante conférences lors des assemblées des Caisses et des Fédérations.

Des 488 Caisses en activité à la fin de l'exercice, 343, soit le 70 pour cent, ont été soumises à la révision ordinaire, effectuée à l'improviste, par les réviseurs de l'Union. 75 Caisses ont eu également recours à l'assistance de l'Union pour l'établissement de leurs comptes de fin d'année. A l'exception de 12, tous les bilans ont été dressés et remis à l'Union, parfois même avec une promptitude toute exemplaire, dans le délai du 31 mars fixé par les statuts.

La mise en vigueur, dès le 1^{er} janvier 1929, du système de paiement global du droit de timbre sur les titres, introduit par la nouvelle Loi fédérale, et le mode compliqué de perception de l'impôt sur les coupons, ont occasionné de nombreuses difficultés. Plus des deux tiers des déclarations à ce sujet, reçues par l'Union et adressées ensuite par elle à Berne, ont dû être revues et rectifiées. Il en est résulté pour l'Union un travail considérable, lequel a épargné alors des correspondances et des ennuis aux Caisses affiliées et à l'Administration fédérale.

Effectuées de façon plus étendues qu'autrefois, les révisions des Caisses affiliées ont donné en général un résultat satisfaisant. La plupart des caissiers et des membres des Comités de direction et de surveillance remplissent les devoirs d'administration qui leur incombent avec un dévouement admirable parfois et avec beaucoup de goût et de tact.

La grande prudence et la connaissance approfondie des co-obligés dont font preuve les organes dirigeants rendent les pertes excessivement rares. Notre instance de révision a insisté particulièrement sur l'amortissement ponctuel et systématique des dettes; ceci non seulement pour sauvegarder les intérêts matériels des Caisses, mais aussi dans l'intérêt d'une bonne éducation des débiteurs et afin de diminuer petit à petit les engagements et la responsabilité des

cautions. Quelquefois, l'Union a dû intervenir directement et se charger de la réalisation de situations délicates et difficiles. Les nouvelles expériences faites enseignent qu'il faut être plus prudent que jamais lors des prêts hypothécaires, en prenant garde aux taxes exagérées des terrains, de façon à ne pas pousser l'endettement et le renchérissement des biens-fonds.

Nous attachons une importance particulière à ce que les rapports de révision soient étudiés de façon approfondie par les organes responsables et à ce que les lacunes éventuellement constatées soient immédiatement et complètement comblées. Lorsque les Caisses ne prêtent pas l'attention voulue aux remarques importantes soulevées, des mesures circonstancielles sont alors envisagées. Pour éviter une exclusion ensuite d'activité contraire aux statuts, une Caisse préfère donner sa démission, et une autre Section dut sacrifier un caissier réfractaire pour pouvoir reprendre son activité statutaire et conserver ainsi sa place dans notre Association.

Si la fidélité des fonctionnaires des Caisses se trouve indéniablement sur un degré très élevé, les révisions ont fait constater toutefois, malheureusement, quelques faux pas; les situations délicates qui en sont résultées ont toutes pu être régularisées, grâce à l'intervention directe de l'Union, sans qu'il en résultât des répercussions trop fâcheuses pour les Caisses. Les expériences faites à ces occasions ont justifié une fois de plus l'opportunité de révisions méthodiques très étendues.

Durant l'année dernière, il nous a été donné d'assister à de belles assemblées jubilaires de Caisses qui commémoraient le vingt-cinquième anniversaire de leur fondation. Ces manifestations qui se déroulent dans un cadre simple, mais imposant, font ressortir l'action bienfaisante de nos Caisses Raiffeisen, et montrant combien ces dernières sont appréciées et aimées dans nos villages; elles mettent aussi pleinement en relief tout le dévouement et le désintéressement qui sont dé-

ployés au cours des années par les organes dirigeants. Nous avons rencontré maintes fois, dans les Comités, des membres qui en faisaient partie dès la fondation et qui avaient ainsi, avec un complet désintéressement, participé à 300, 400, 500 séances pour liquider les affaires courantes de la Caisse. L'activité dévouée de ces citoyens, exercée au profit des sociétaires et de la communauté toute entière, mérite un hommage particulier.

Afin de permettre aux membres des Comités de bien s'initier aux devoirs de leur charge et pour faciliter le travail de contrôle et de surveillance qui leur incombe, l'Union a publié un « Guide à l'usage des membres des Comités de la Caisse Raiffeisen ». Nous espérons que ce manuel, tout en concourant à la bonne administration de nos Caisses, fera naître et vulgarisera dans les milieux agricoles le sens de la tenue des livres et d'une saine administration générale des sociétés rurales. Nous envisageons également, dans une période rapprochée, une nouvelle édition du précis officiel de comptabilité.

Les relations entre l'Union et les Caisses affiliées ont été excellentes, cordiales même, comme elles peuvent l'être auprès d'organisations coopératives où les membres se sentent vraiment solidaires les uns des autres et où le succès des uns fait le bonheur des autres. Les remarques et les critiques qui peuvent être soulevées dans les rapports de révisions sont toujours faites dans l'intérêt des Caisses et ont pour seul but d'éviter à ces dernières des difficultés et des pertes. C'est par ce moyen que nous arriverons à une administration parfaite qui augmentera le prestige des Caisses locales, leur attirera la considération et la confiance du public et contribuera ainsi à leur développement et à leur prospérité. Il importe donc que les remarques formulées soient toujours étudiées avec beaucoup d'attention par les organes responsables. De cette façon, les révisions rempliront pleinement leur but et conserveront une constitution saine au mouvement Raiffeiseniste tout entier.

L'Union fonctionne comme instance officielle de révision et est chargée par l'Etat de la surveillance de l'application des ordonnances gouvernementales sur les Caisses d'épargne dans les cantons du Valais, Fribourg, Argovie et Grisons. Elle a été également chargée de cette même mission, au cours de l'année dernière, par le gouvernement du canton de Glaris.

3. La presse de l'Union.

L'augmentation enregistrée dans le tirage des deux bulletins mensuels de l'Union correspond plus ou moins à l'ac-

croissement du nombre des Caisses. Plusieurs Sections ont pris l'heureuse initiative de faire adresser à leurs frais les publications de l'Union à tous leurs membres. Le « Messenger Raiffeisen », l'organe officiel romand, compte 2,500 abonnés et le « Raiffeisenbote » (l'édition en langue allemande) tire à 8,000 exemplaires, ce qui fait donc que le 24 pour cent des membres reçoivent le journal de l'Association.

Etant donné l'abondance de journaux de toutes sortes, nous avons évité jusqu'à maintenant de faire de la propagande en faveur de notre organe. Il y aura lieu cependant de faire quelque chose dans ce domaine à l'avenir.

4. Le service des fournitures.

3192 envois de registres, formulaires, coffrets d'épargne, etc., etc., ont été effectués aux Caisses affiliées pour une valeur de fr. 48,464,80. (En 1928, 2965 envois, pour fr. 41,843,90). Notre dépôt de matériel s'est encore enrichi par l'édition de divers nouveaux formulaires à l'usage des Caisses.

Les tirelires destinées à stimuler la petite épargne deviennent de plus en plus populaires. Nous en avons vendu 2,087 pièces en 1929. A l'heure actuelle, le nombre des coffrets d'épargne fournis par l'Union et en circulation auprès de 138 Caisses atteint 6,379. Nous avons également édité des circulaires spéciales de propagande pour 15 Caisses affiliées.

Les Conseils d'administration de l'Union et le personnel du Bureau Central

Aucun changement n'est intervenu dans le sein des organes de l'Union.

Le Comité de direction a liquidé les affaires courantes en quatre grandes séances, toutes tenues en commun avec le Conseil de surveillance. A l'occasion de ces réunions, la plupart de deux jours, trente-sept tractanda, se divisant parfois encore en dix questions subsidiaires ont été discutés et résolus. Des délégations des Conseils de direction et de surveillance effectuèrent périodiquement plusieurs révisions auprès du Bureau Central. Le contrôle professionnel du bilan et de la gestion générale a été effectué de nouveau par les soins de la Société Fiduciaire et de Révision, S. A., à Zoug. Le rapport sommaire sur les constatations de la Société Fiduciaire a été publié dans le numéro d'août du « Messenger ».

Notre personnel a été complété par l'engagement d'un nouveau comptable. Avec les cinq réviseurs et y compris les apprentis, 23 personnes sont actuellement au service exclusif de l'Union. Ce personnel qui faisait partie jusqu'ici de la Caisse de pensions de la ville de St-Gall a cons-

titué durant l'année, avec la collaboration de l'Union, une Caisse de retraite qui lui est propre, sous forme d'une coopérative indépendante. Faisant droit à un vœu émis à maintes occasions, les statuts élaborés permettent aux caissiers des Caisses affiliées touchant un salaire de 1,500 francs au minimum, de participer à cette nouvelle institution. Plusieurs caissiers ont déjà fait emploi de cette faculté.

L'activité des Fédérations cantonales

Ensuite du groupement des Caisses genevoises et de celles de l'Oberland-Bernois, le nombre des Fédérations cantonales ou régionales a passé à quinze. A l'exception des Caisses isolées des Grisons, d'Appenzel, de Glaris et du Tessin, toutes les Caisses Raiffeisen sont maintenant affiliées à des Fédérations cantonales.

Durant l'année écoulée la plupart de ces groupements ont exercé une activité très réjouissante. Certains d'entr'eux qui sont restés dans une complète inaction pendant quelques années ont repris de la vitalité ensuite de changements intervenus dans le sein des Comités.

Ces organisations rendent de grands services pour la défense des intérêts des Caisses dans le domaine cantonal, pour la propagande et pour l'instruction générale des administrateurs. Elles établissent également la liaison entre les Sections locales et l'Union Centrale.

Nous extrayons ce qui suit des divers rapports qui nous ont été présentés:

Dans le Jura-Bernois, le Comité a tenu deux réunions. L'assemblée générale annuelle eut lieu le 11 août, à Courroux et fut fréquentée par 100 délégués, représentant les 22 Caisses affiliées. L'ordre du jour prévoyait le rapport d'activité par le président M. Membrez, un rapport sur le Congrès de l'Union Suisse à Zermatt, par M. Gigon, secrétaire, une conférence sur le cautionnement et le rôle de l'argent, par M. l'abbé Montavon, directeur, et un exposé de M. Heuberger, secrétaire de l'Union. Le directeur et le président de la Fédération déployaient une activité soutenue pour l'extension du mouvement. Partout on constate un grand enthousiasme pour la cause et de nouvelles fondations sont imminentes.

Oberland-Bernois. — Cette Fédération a été constituée le 3 mars 1929, à Spiez, à l'issue d'une conférence donnée par un représentant de l'Union, par les 11 Caisses qui existaient à cette époque. Un Comité de trois membres a été nommé à la tête duquel se trouve M. Fluck, député à Unterseen. Le 20 novembre eut lieu à Spiez, un cours pour caissiers et administrateurs, donné par deux fonctionnaires du Bureau Central. Ce cours fut fréquenté

par trente-sept délégués. La constitution de la Fédération a donné une nouvelle impulsion au mouvement Raiffeiseniste dans l'Oberland.

Fribourg romand. — La traditionnelle journée Raiffeiseniste a de nouveau eu lieu le mardi de Pâques, à Fribourg, et a été fréquentée par 80 délégués. L'assemblée entendit un excellent rapport-programme de son dévoué président M. l'abbé Raemy, à Morlon. Des conférences ont été ensuite présentées par M. le curé Sapin, qui fit ressortir l'importance de l'arboriculture et de l'appui que nos mutualistes doivent donner à cette branche de notre économie, et par M. Heuberger, secrétaire général de l'Union, sur ce sujet: «Propos d'actualité». M. le conseiller d'Etat Perrier honora la réunion de sa présence; il apporta aux délégués l'assurance de la sympathie du Gouvernement cantonal pour le mouvement Raiffeiseniste et proclama hautement le droit d'existence de nos Caisses, qui ont leur place à côté des autres banques et de la Banque de l'Etat.

Fribourg allemand. — Cette Fédération annonce trois réunions des membres du Comité, et une assemblée générale à Schmittlen, à laquelle participèrent 30 délégués. M. Bücheler, réviseur de l'Union, rapporta à cette occasion sur l'application de la nouvelle ordonnance cantonale sur les Caisses d'épargne.

Genève. — Les conditions défavorables de l'écoulement des produits agricoles ensuite des importations de la zone franche de la Savoie ont poussé les agriculteurs genevois à faire appel dans une mesure plus forte que par le passé à l'aide personnelle. Ce besoin s'est manifesté dans le domaine du crédit par la constitution de dix Caisses Raiffeisen et par la réunion de ces dernières en une Fédération cantonale. Les Caisses sont imprégnées de l'esprit pur de Raiffeisen; le bel entrain et le dévouement qui se manifestent partout en sont le résultat. Au cours de quatre séances, on s'occupa principalement de l'affermissement de la situation des Caisses existantes. L'Etat genevois montre beaucoup de sympathie à l'égard du mouvement et a décidé de placer auprès des Caisses, 300,000 francs de fonds d'Etat. La direction de la Fédération à la tête de laquelle se trouve M. l'abbé Bianchi, à Avusy, s'est efforcée de répandre partout les idées et les vrais principes de Raiffeisen, soit par des conférences, soit par des publications périodiques dans la presse.

La **Fédération st-galloise** annonce deux séances de Comité et une assemblée des délégués. Cette dernière a eu lieu le 27 novembre, à Wattwil, et a été fréquentée

par 147 délégués. Une conférence a été donnée à cette occasion par M. Heuberger, secrétaire de l'Union, sur «les révisions», et une très intéressante discussion intervint ensuite. La situation intérieure des Caisses s'est encore affermie et l'activité en vue de la fondation de nouvelles Caisses a repris également.

La Fédération qui groupe les **Caisses thurgoviennes, zurichoises et schaffhousoises** a tenu son assemblée générale le 4 mai, à Weinfelden; 56 délégués y ont participé. Le programme prévoyait une conférence de M. Heuberger, secrétaire de l'Union, sur les tâches des organes des Caisses Raiffeisen. Les Caisses existantes affermissent toujours leur situation intérieure et extérieure. La Fédération s'est développée par les nouvelles fondations de Herdern, Lanzenneunforn et Sternenberg. Le nombre des Caisses est actuellement de 29.

Dans le canton de **Vaud**, la Fédération a fait preuve également cette année de beaucoup d'activité. Une assemblée générale fréquentée par 40 délégués eut lieu le 23 mai, et entendit un rapport très étendu de M. A. Golay, président, sur l'importance des Caisses Raiffeisen pour le développement de l'agriculture vaudoise, et une conférence de M. Heuberger, secrétaire de l'Union, sur ce sujet: «L'Union au service des Caisses affiliées». Le 25 novembre avait lieu à Morlon la première des conférences régionales projetées. Les quatre Caisses de la région étaient représentées par une trentaine de délégués. M. Golay, président, traita de l'idée de la coopération dans le domaine du crédit rural; M. Heuberger, secrétaire de l'Union, traça le programme d'activité de la Caisse Raiffeisen, et M. Serex, réviseur, donna d'utiles directions sur différentes questions courantes d'administration. Une discussion nourrie suivit ces exposés et permit aux participants de se communiquer leurs expériences et d'émettre d'intéressantes suggestions. Le Comité de la Fédération s'est réuni quatre fois et s'est occupé principalement de la question du placement des fonds pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen.

La **Fédération des Caisses du Valais romand** a tenu son assemblée générale à Zermatt, le 2 juillet, à l'occasion de l'assemblée de l'Union Suisse. Elle s'est occupée de la question de l'enregistrement des actes que prévoit la loi valaisanne sur le timbre et se prononça pour une révision de cette loi de 1875, qui est aujourd'hui surannée. Une révision des statuts de la Fédération a été également décidée. Au cours de l'année, toutes les Caisses ont reçu une circulaire de propa-

gande collective rédigée et imprimée par les soins de la Fédération. Le Comité a tenu une réunion en dehors de l'assemblée générale.

Dans le **Haut-Valais**, M. le chanoine Werlen, président de la Fédération, s'est occupé encore de la fondation de nouvelles Caisses. Des Sections se constituèrent à Betten, Mund, Stadelried, de sorte qu'il y a actuellement 45 Caisses exerçant leur activité sur le territoire de 55 communes politiques. Le Comité s'occupait principalement des préliminaires à l'assemblée de Zermatt et le président eut plusieurs entretiens avec le Gouvernement au sujet de l'application de la loi sur le timbre.

Suisse Centrale. — Cette Fédération qui groupe les Caisses des cantons de Lucerne, Unterwald et Uri, a tenu deux assemblées de délégués auxquelles Monsieur Heuberger, secrétaire, fit des conférences sur les sujets suivants: «Les Caisses Raiffeisen au service de leurs membres» et «Les formulaires qu'utilisent les Caisses Raiffeisen». Un changement est intervenu dans la direction, et le Comité a été porté à 5 membres.

Trois nouvelles fondations ont eu lieu à Horw, Roggliswil et Schattdorf. La Fédération comprend actuellement 19 Caisses.

Coup d'œil rétrospectif. Tâche future

Parmi les facteurs essentiels qui ont contribué à produire les beaux résultats enregistrés il faut citer en premier lieu la collaboration étroite des Caisses locales et de l'Union Suisse, et le sentiment qu'a chaque Raiffeiseniste de servir non seulement une simple organisation de crédit, mais encore une œuvre sociale et morale d'une haute valeur éthique. Bien qu'imparfaitement, les chiffres que publie la statistique mettent en relief le produit matériel de l'abnégation, du dévouement et du désintéressement qui sont manifestés pour le profit de la collectivité par quelques milliers de caissiers et de membres des Comités. Nous avons à cœur d'adresser nos félicitations à tous ces collaborateurs bénévoles, avec les remerciements et l'hommage de la reconnaissance de l'Union.

Au 31 décembre 1929, le mouvement Raiffeiseniste suisse a terminé déjà la troisième décennie de son activité. Méconnu d'abord, ce mouvement s'est développé successivement, par ses seules forces, sans aucun appui du dehors. Lentement, il est vrai, mais sans rechute, l'œuvre a pris de l'extension. Elle s'est affermie intérieurement, elle a perfectionné son organisation, et c'est avec une satisfaction légitime que nous pouvons constater que trente ans ont suffi pour édifier une organisation robuste de 500 Cais-

ses, auxquelles est confiée la gérance de 240 millions de francs de dépôts. Malgré la marge réduite entre les taux débiteurs et créanciers, les Caisses Raiffeisen ont accumulé déjà plus de sept millions de francs de réserves qui travaillent au profit de la population agricole. En favorisant l'économie et l'épargne, en permettant à l'agriculteur de traiter ses opérations sur place sans déplacement et perte de temps, et grâce aux taux avantageux qu'elles appliquent, les Caisses Raiffeisen ont déjà rendu aux milieux dans lesquels elles exercent leur activité, des avantages matériels qui peuvent être évalués à plus de 25 millions de francs. Comme régulatrices du crédit agricole, elles sont devenues un facteur important dans la vie économique de la population rurale et du pays tout entier. Les succès remportés sont l'effet de la force agissante de la solidarité et des principes de Raiffeisen; ces derniers permettent de mettre en valeur, dans le domaine de l'épargne et du crédit, les trésors de dévouement et d'abnégation qui reposent au sein de la classe moyenne et laborieuse. Une fidélité indéfectible aux principes de Raiffeisen, un sain idéalisme allié à un judicieux sens réaliste-commercial ont assuré à nos organisations une base solide sur laquelle peut se poursuivre avec confiance l'édification future de l'œuvre.

Notre tâche est maintenant de conserver intactes et robustes nos 500 Caisses actuelles et de donner l'occasion encore à 500 autres communes rurales de bénéficier des avantages que procurent nos organisations de crédit d'utilité publique.

C'est vers ce but que tendront dorénavant tous nos efforts.

De la pratique du compte-courant en Italie

Frappé des progrès gigantesques réalisés en vingt ans par les syndicats de la haute Italie, un fervent de la mutualité agricole de la Suisse romande en demandait la cause au président du Syndicat de Crémone qui répondit: «C'est le compte-courant qui nous a amenés à l'état qui vous surprend tant aujourd'hui». Il n'est donc pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître ce mode de crédit, qui, en fait, est une chose très simple et donne des résultats merveilleux.

Depuis que le crédit mutuel agricole existe dans notre Suisse, les Caisses rurales fédérées ont donné pleine satisfaction; elles ont prouvé de plus, que le crédit spécial aux agriculteurs est chose tout aussi nécessaire que le crédit qui est fait aux commerçants par les banques.

Au début, néanmoins, les agriculteurs ont une certaine méfiance pour les Caisses de crédit, méfiance basée sur le respect humain, le qu'en dira-t-on, qui n'a cependant rien à faire dans la question; car tout homme, qu'il soit riche ou pauvre, agriculteur ou commerçant, a des besoins d'argent momentanés ou permanents, selon l'intensité de ses opérations ou de son trafic. Et il est tout aussi admissible de voir un agriculteur passer à la Caisse de crédit agricole que de constater qu'un négociant va chez son banquier.

Une autre raison retient encore le jeune mutualiste, qui trouve que le prêt fait pour trois ou six mois (billet de change) est trop court, parce que les récoltes exigent un temps beaucoup plus long pour leur réalisation. C'est très juste: aussi les Caisses ne refusent-elles pas le renouvellement partiel des billets, ou recourent-elles à l'acte de crédit dont la souscription n'a pas à être renouvelée, ce qui permet à l'emprunteur de vendre sa récolte.

Enfin, dernière critique, c'est que l'on est obligé d'attendre l'échéance pour rembourser le billet, et par cela même, la quasi impossibilité de se libérer avant terme, si l'on a les fonds à sa disposition. Mais toutes ces difficultés se résolvent par l'usage du compte-courant.

Comment fonctionne le compte-courant agricole en Italie? De la façon la plus simple.

Exposons d'abord le système au point de vue de l'emprunteur et ensuite nous dirons un mot du fonctionnement de ce système ou de ce même compte-courant entre la Caisse de crédit et le Syndicat agricole.

Supposons que je sois l'emprunteur. Je me présente à la Caisse de crédit et je lui dis: j'estime que dans le courant de l'année, j'aurai à acheter pour 1000 francs d'engrais, semences, etc., à mon Syndicat, et je vous demande de m'en donner les moyens à l'aide du compte-courant.

Si je suis solvable, et si j'offre toutes les garanties voulues, la Caisse me fait signer un acte de crédit de 1000 francs et me remet un carnet de compte-courant, semblable au livret des Caisses d'épargne, sur lequel le caissier inscrit le chiffre du crédit accordé.

Chaque fois que j'ai des achats à faire, je présente ce carnet au Syndicat, dont le gérant ou secrétaire inscrit l'opération sur le carnet où il me fait signer au-dessous de l'inscription, pour bien prouver que j'ai reçu la marchandise, et il en est ainsi jusqu'à l'épuisement de mes 1000 francs.

Une conséquence heureuse de ce système de crédit, c'est que jamais l'argent n'est détourné de son but, puisque le dé-

biteur ne touchant aucune somme, le crédit accordé ne peut être employé qu'à des achats agricoles et auprès de son Syndicat. C'est la moralisation même du crédit bien souvent utilisé même dans nos mutualités Raiffeisenistes pour des emplois qui n'ont rien de professionnel. Enfin, une autre conséquence: s'il arrive que le porteur du carnet réalise une petite somme d'argent, au lieu de la laisser chez lui, où elle ne fructifie point, il la déposera à l'actif de son compte-courant.

Voilà donc les avantages du compte-courant agricole: facilité de faire les remboursements à volonté et d'effectuer des dépôts d'argent, même à vue; facilité complète d'acheter au Syndicat, tout ce qui est nécessaire à l'exercice de sa profession, et impossibilité de mésuser de l'argent du crédit accordé, puisqu'il n'en reçoit pas.

Mais si le sociétaire doit faire des achats en dehors du Syndicat, comment va-t-il procéder avec son carnet? Le vendeur ne s'en contentera pas.

Il y a des cas, en effet, comme pour un achat de bétail, où l'argent sera remis, et rien ne sera plus aisé que d'en contrôler l'emploi, car tout le monde dans nos campagnes se connaît; tout le monde sait qu'on a acheté du bétail pour une somme qu'on peut évaluer d'une manière très approximative; à ce point de vue encore, il n'y aura pas d'inconvénient.

Quand on comprend bien le fonctionnement de ce compte-courant agricole, on en saisit vite les conséquences heureuses au point de vue social. Que se produira-t-il d'abord? Vous obligez le sociétaire à être fidèle à son Syndicat auquel souvent il reproche de ne pas lui faire le crédit dont il aurait besoin momentanément; si vous le rendez fidèle, il ne se laissera plus tenter par le commerçant qui cherche à l'attirer à lui par un crédit fort onéreux; si vous rendez le sociétaire fidèle au Syndicat, le Syndicat fera plus d'affaires, et un pourcentage plus élevé tombera dans sa Caisse. Comme ses frais généraux restent constants, il pourra abaisser le tantième qu'il est obligé de prendre, de sorte que le sociétaire jouira d'un premier bénéfice, par des prix plus avantageux.

Si le sociétaire trouve plus d'avantages, il amènera de nouveaux adhérents; si le carnet de compte-courant réussit, la Caisse de crédit verra aussi s'accroître le nombre de ses sociétaires; l'exemple sera suivi, et l'on créera de nouvelles Caisses de crédit dans les environs. Il y a là, en quelque sorte, une suite ininterrompue de conséquences heureuses au point de vue de tous les associés qui se groupent autour du syndicat:

De l'importance des déclarations d'adhésion aux statuts

Un cas typique et la jurisprudence du Tribunal Féd.

Passons maintenant aux relations qui doivent exister entre le Syndicat vendeur et la Caisse de crédit qui doit rembourser après la vente des achats inscrits sur le compte-courant. Pour le caissier, l'inscription des opérations d'achat n'offre aucune complication. Comment les choses se passent-elles ? Le gérant du Syndicat inscrit sur le carnet du sociétaire l'opération d'achat qu'il vient de réaliser; puis on lui fait remplir une formalité qui n'est pas bien ennuyeuse, en lui demandant une simple signature.

Tout le monde sait que dans les grandes coopératives, le sociétaire acheteur reçoit un bulletin semblable à un billet de bagages, où par l'emploi d'un papier carbone, l'opération est inscrite en double ou en triple. Lorsqu'il s'agit d'un achat en compte-courant, on fait signer le bulletin par le sociétaire, au-dessous de l'inscription ne varietur.

De cette manière, la facture et la signature sont reproduites en trois exemplaires. On en remet un au sociétaire, l'autre reste à la caisse du syndicat; c'est la décharge de la marchandise pour le sociétaire; le troisième est remis à la Caisse de crédit. Il suffit de reprendre ces différentes factures, de les additionner et immédiatement on sait de quelle somme la Caisse de crédit est débitrice du Syndicat pour chaque sociétaire; cela se fait tous les huit ou quinze jours, suivant l'organisation du Syndicat et les facilités que désire prendre le gérant du Syndicat. Il ne peut y avoir aucune contestation, grâce à la signature dont nous parlions tout à l'heure sur ce bon de livraison; on ne peut commettre aucune erreur, puisque c'est d'après ces bons qu'on établit le compte de chacun, et c'est la Caisse de crédit qui n'a qu'à prendre le total des opérations faites par le sociétaire pour le porter à son compte.

Le compte-courant agricole tel qu'il vient d'être décrit est d'une pratique journalière en Italie et nous savons que dans l'espace d'une année dans un Syndicat agricole de 1400 membres, 631 sociétaires avaient emprunté par carnet de compte-courant agricole la somme d'un million de francs. Ce mode est donc très utile pour les Caisses elles-mêmes, parce qu'il leur procure la possibilité d'exercer un contrôle suivi sur l'emploi des sommes avancées. Or, nous savons tous que le contrôle des fonds avancés par les Caisses de crédit mutuel constitue une des bases de la sécurité de ses opérations, et un des secrets de la bonne réussite du crédit agricole.

De plus, cette pratique fortifie les relations si désirables qui doivent exister entre les Caisses et les Syndicats agricoles.

V. R.

La Coopérative agricole de Sumiswald (Berne), créée en 1906, avait admis en 1916, un médecin au nombre de ses membres, mais sans lui faire signer les statuts malgré les dispositions statutaires, et s'était contentée d'une signature apposée par une tierce personne avec le consentement exprès du médecin. En 1929, la Société en question tomba en état d'insolvabilité. Comme elle portait dans ses statuts la responsabilité solidaire, le dit sociétaire y fut nécessairement impliqué et sommé de payer sa part du déficit. Il s'y refusa sous prétexte qu'il n'avait pas signé les statuts de sa propre main. L'examen judiciaire révéla cependant qu'il avait payé sa finance d'entrée et que pendant la guerre il n'avait cessé de se fournir à la Société, d'articles de fourrages aux mêmes conditions que les autres sociétaires. On était donc en droit d'inférer que profitant des avantages de la Société, il entendait aussi en assumer les obligations.

Or, l'action en contestation de droit qui a été intentée a été approuvée par la Cour d'Appel bernoise en premier lieu et par le Tribunal Fédéral ensuite. Celui-ci a statué que l'adhésion de fait ne saurait tenir lieu de la formalité de la signature de la déclaration d'adhésion, laquelle est d'autant plus importante qu'il s'agit de responsabilité solidaire.

Donc, la jurisprudence admet que la qualité de sociétaire auprès d'une Coopérative ne s'acquiert uniquement que par la signature d'une déclaration d'adhésion et par l'exécution de toutes les formalités statutaires relatives à l'admission des membres (réception par le Comité avec mention au procès-verbal, inscription au Registre du Commerce, etc.) Le fait d'avoir payé une finance d'entrée, d'avoir souscrit une part d'affaires et d'être inscrit depuis longtemps peut-être au catalogue des membres ne confère aucune qualité de sociétaire. Dans ces conditions, il est facile de se représenter toute l'importance que revêt la déclaration d'adhésion, en particulier pour les Coopératives à responsabilité illimitée des sociétaires. C'est pourquoi les organes directeurs et les réviseurs de l'Union ont toujours attiré l'attention des Caisses sur la nécessité de la présence et de la conservation en lieu sûr de ces documents, et ont invité les Comités à ne jamais négliger les formalités statutaires et légales concernant l'admission des membres. Chaque sociétaire doit signer personnelle-

ment son adhésion à la Caisse. Pour les sociétés, la signature sociale (président et secrétaire) est de rigueur ainsi que la production d'un extrait du procès-verbal. Nous ne saurions également assez recommander aux Caisses d'utiliser pour ces déclarations les formulaires ad hoc que l'on peut se procurer auprès de l'Union. Mention de l'admission de tous les membres doit être faite au procès-verbal du Comité de direction. Les sociétaires doivent être ensuite inscrits au Registre des membres et avis doit en être donné au Registre du Commerce.

En fait, les déclarations d'adhésion constituent donc le pilier fondamental de toutes les Coopératives. Sans elles, la responsabilité solidaire n'a aucune valeur effective. Par hypothèse, un établissement de crédit qui ferait une avance à une Coopérative sur la base de cette responsabilité, n'aurait pratiquement absolument aucune garantie si la dite Coopérative négligeait la formalité de la signature par ses membres d'une déclaration d'adhésion aux statuts. En cas de difficultés financières ou de liquidation, les membres ne pourraient pas être rendus responsables et poursuivis pour le déficit éventuel.

Le nouvel arrêté du Tribunal Fédéral ne touche en conséquence pas seulement directement l'administration de nos Caisses Raiffeisen, mais il doit dicter aussi de nouvelles mesures de prudence dans le domaine de l'octroi des crédits aux Coopératives rurales. N'est-il pas notoire que beaucoup des organisations agricoles (syndicats, battoirs à grains, etc.), négligent parfois l'exécution des formalités légales lors de l'admission de leurs membres ? Les déclarations d'adhésion en particulier ne sont souvent pas exigées. De cette situation naît un gros danger non seulement pour ces sociétés elles-mêmes, mais encore pour les instituts financiers qui leur avancent des crédits. Les Comités de nos Caisses de crédit devront porter dorénavant toujours plus d'attention à la sérieuse administration des Sociétés qu'elles financent, en veillant principalement à ce que les déclarations d'adhésion soient toujours exigées et à ce que les formalités d'admission soient régulièrement remplies. Selon la pratique depuis longtemps admise auprès de nos Caisses, les crédits aux Sociétés devront être toujours garantis, soit par le cautionnement de tous les membres de la dite Société, soit au moins par celui des membres du Comité.

Il est à désirer que nos Caisses Raiffeisen et avec elles toutes les Coopératives rurales sachent tirer de l'affaire de Sumiswald, la salutaire leçon qu'elle com-

porte. Puissent-elles toutes porter dorénavant plus d'attention qu'elles ne l'ont fait jusqu'à maintenant aux formalités propres à assurer leur constitution légale. Puissent-elles également abandonner cette regrettable tendance qui se manifeste surtout dans nos milieux ruraux, tendance qui est de traiter de quantité négligeable toutes les minimales prescriptions et formalités fixées par les statuts et les lois.

Nos Caisses Raiffeisen au service de la classe moyenne

Du « Bulletin Paroissial de La Roche », (localité dans laquelle existe une Caisse de Crédit Mutuel florissante), ces très justes considérations sur le rôle économique et moral des Caisses Raiffeisen :

Certains ne veulent voir dans nos institutions de crédit que des organismes financiers, poursuivant les mêmes buts que toutes les entreprises bancaires ordinaires. Quelle erreur !

Sans doute, les modes de réalisation du crédit sont les mêmes chez nous que dans les banques capitalistes. Il n'y a pas, en effet, plusieurs façons d'appliquer les principes économiques, mais quelles différences, quand on considère l'esprit qui inspire nos institutions et les autres dans la tractation des affaires !

Nos sociétés ne se contentent pas de féconder par le crédit, la richesse déjà formée. Par leur intervention, elles aident la création de nouvelles richesses ou développent des richesses en formation; elles ouvrent, à cette fin, leurs portes aux petits, aux travailleurs modestes, à cette classe moyenne dont les membres sont si nombreux en Suisse, et si dignes d'intérêt. Elles les soutiennent, elles les vivifient; elles les aident à s'élever et mesurent les crédits qu'elles leur consentent moins à leur surface financière qu'à leur valeur en capital moral.

Cette action émancipatrice est le propre de nos institutions. C'est elle qui permet à la terre de se montrer plus généreuse, aux petits fermiers de devenir propriétaires, aux petits artisans locaux de développer leur production, et quand nous aurons ajouté que, pour la réalisation de ces buts, l'intelligence, le travail et l'épargne s'unissent dans nos Caisses Raiffeisen, sans être attirés par l'appât du gain, ni dominés par l'esprit de spéculation, mais avec le seul souci d'une rémunération légitime et normale, ne serons-nous pas en droit de dire que tout de même nos associations sont des œuvres qui s'élèvent au-dessus du commun, parce qu'elles portent en elles un idéal social

leur assignant dans l'ensemble des organisations bancaires une place à part et un rang élevé.

Longtemps sceptiques, les milieux politiques influents ont fini par reconnaître que la coopération du crédit tient une place importante dans l'économie nationale. L'effort dépensé qui n'est pas encore arrivé à son terme est déjà considérable. Plus de 500 Caisses couvrent aujourd'hui tout le pays. C'est un spectacle réconfortant dont on a le droit d'être fier et il nous semble que comme Chantecler qui saluait de son chant triomphal le jour renaissant dans sa gloire lumineuse, nous pouvons saluer aussi avec quelque orgueil notre œuvre mutuelle dans son ascension radieuse et dans son avenir déjà riche de promesses affirmées.

Pendant trop longtemps, il a semblé que la question sociale se confondait avec la question ouvrière et se limitait à elle. C'était une erreur.

Si intéressante que soit la classe des salariés et des employés, si légitime que soit l'attention qu'on prête à l'amélioration de leur condition d'existence, elle n'est pas cependant tout le pays. A côté d'elle, une foule d'obscurs et modestes travailleurs indépendants, petits cultivateurs, petits artisans et humbles fermiers, méritent également de ne pas être oubliés. A côté de la politique ouvrière, n'y a-t-il pas place pour la politique des classes moyennes ?

Nous ajouterons que cette préoccupation s'imposait d'autant plus que notre pays est par excellence le pays des classes moyennes, des entreprises d'envergure modeste et de la petite propriété; que c'est à leur diffusion qu'il doit ce sens de l'ordre et cet esprit de sagesse et de mesure qui, dans les temps troublés, font de notre patrie le peuple le mieux assis et le mieux équilibré.

Et le terrain qui appelait l'intervention la plus pressante en faveur des classes moyennes, c'était le terrain du crédit et c'est là la raison d'être de l'activité des Caisses Raiffeisen.

Pensées

Pour prospérer sans heurt, il n'y a rien comme le travail et l'épargne.

S'aider les uns les autres est le principe de la sagesse.

GOETHE.

Le marché monétaire et le loyer de l'argent

—o—

Le marché monétaire est submergé. Depuis le mois dernier, la pléthore de dispo-

nibilités n'a fait qu'augmenter et personne n'oserait prétendre encore qu'elle a atteint son point culminant.

Dans nos chroniques précédentes, nous avons attribué cette situation anormale du marché de l'argent à la baisse générale intervenue sur les prix des matières premières, à la crise économique mondiale et au ralentissement des affaires. Plus que jamais les capitaux chôment. La vague de pessimisme qui oppresse actuellement le monde et paralyse les initiatives est parfois poussée et exploitée encore dans des buts spéculatifs. Les troubles politiques dont certains pays sont continuellement le théâtre aggravent aussi l'instabilité générale, et les capitaux qui viennent chercher refuge en Suisse vont toujours en augmentant. Ces derniers capitaux ne cherchent cependant chez nous, pour la plupart, qu'un abri momentané. De son côté, la Bourse continue à manifester une lassitude extrême et a enregistré encore de forts mauvais jours durant lesquels on a pu remarquer les agissements néfastes des spéculateurs à la baisse, agissements contre lesquels les banques d'émission s'efforcent de lutter avec énergie.

L'augmentation constante de l'offre a logiquement entraîné une baisse proportionnelle du loyer de l'argent. Même à des taux infimes, les sommes importantes ont de plus en plus de peine à se placer. Aussi l'extraordinaire liquidité dans le domaine de l'argent à court terme influence-t-elle toujours plus fortement le marché des capitaux. Les bons titres suisses à rendement fixe sont fortement recherchés sur la base d'un rendement de 4 pour cent à peine. De leur côté, les cantons et les communes trouvent facilement des souscripteurs pour leurs différents emprunts de conversion en offrant 4 pour cent seulement. Il est intéressant de relever qu'à côté de cela les actions industrielles offrant le 5 pour cent et plus ne sont que peu demandées. Il en est de même pour les valeurs étrangères malgré le rapport de 7 pour cent et même davantage qu'elles offrent. L'emprunt international des réparations est également descendu de son cours d'émission de 90 pour cent à 70 pour cent. Ce sont là des manifestations typiques du pessimisme général et de la crise de confiance qui alourdissent la Bourse et la circulation des capitaux.

Le taux des obligations de banque est en rapport avec le rendement qu'offrent les fonds publics de premier choix (Confédération et cantons). Alors qu'elles payaient encore il y a un mois à peine 4 et quart pour cent pour les conversions, les grandes institutions financières ne con-

cèdent plus aujourd'hui que le 4 pour cent aux placements en obligations. On dit même qu'elles refusent parfois les dépôts lorsqu'il s'agit de placements importants ! Les Banques Cantonales se trouvent au même niveau et le nombre des établissements locaux de crédit qui paient encore le 4 et demi pour cent va toujours en diminuant. Tout institut qui offre aujourd'hui 4 trois quarts pour cent est regardé avec méfiance. Quant au taux des dépôts d'épargne, nous avons déjà vu que la plupart des Banques Cantonales étaient descendues à 3 trois quarts pour cent à partir du 1^{er} août ou du 1^{er} octobre. Certaines d'entr'elles (par exemple les Banques Cantonales de Zurich et des Grisons) viennent même d'annoncer une réduction à 3 et demi pour cent dès le 1^{er} janvier prochain. En compte-courant à vue il n'est plus guère possible d'obtenir le 3 pour cent; pour certains placements momentanés, les intérêts ont même été complètement supprimés.

Dans quelle mesure la situation du marché de l'argent a-t-elle influencé les taux-débiteurs ? Assez peu jusqu'à maintenant, il faut le reconnaître. La baisse des taux-créanciers a surtout déjà permis aux établissements bancaires de préparer la voie vers un allègement général. Dans le courant des mois de septembre et octobre, certaines Banques Cantonales et Crédits Fonciers ont annoncé, en général pour le 1^{er} janvier prochain, une baisse de un quart pour cent sur le taux des prêts hypothécaires. Neuchâtel, Soleure et Bâle sont descendus de 5 et quart pour cent à 5 pour cent. Les banques de la Suisse orientale réclament aujourd'hui le 4 trois quarts pour cent pour les hypothèques premier rang. Dans les cantons de Berne, Tessin, Grisons, ce même taux est également envisagé, mais seulement pour les prêts qui n'excèdent pas un certain montant. Dans le canton de Vaud, le Crédit Foncier a réduit à 1/2 pour cent la Commission qu'il prélève lors de la conclusion de tout nouveau prêt; une réduction du taux est également envisagée. Fribourg et Valais n'ont pas encore fait de communications officielles au sujet du taux hypothécaire. Telle est donc la première répercussion de l'abondance des capitaux sur les taux-débiteurs. L'allègement intervenu sera certainement apprécié partout, spécialement dans les milieux ruraux, où il viendra compenser dans une certaine mesure le déficit résultant de la baisse sur le prix du lait.

Vu cette situation générale, les Caisses Raiffeisen doivent également — si elles ne l'ont pas encore fait — s'adapter sans tarder aux exigences actuelles. Pour les nouveaux placements en obligations, le

4 et quart pour cent peut être adopté pour l'instant comme taux-type; le 4 et demi pour cent ne doit plus être dépassé. Une révision des taux de la Caisse d'épargne et des comptes-courants doit être prévue pour le 1^{er} janvier prochain, au plus tard. Les taux de 4 pour cent en Caisse d'épargne et 3 pour cent en compte-courant sont à considérer actuellement comme rationnelle. Ne disposant en général que de réserves modestes encore et ne travaillant qu'avec une marge d'intérêt très minime, les Caisses Raiffeisen doivent toujours s'adapter rapidement aux exigences du marché financier, afin de pouvoir effectuer aussi en 1931, une baisse sur les taux-débiteurs.

Nouvelles des sections

VISSOIE (Val d'Anniviers, Valais):

La Caisse de Crédit Mutuel, système Raiffeisen, de la paroisse de Vissoie, a tenu son assemblée générale le mardi 16 septembre, au « Château ». Des motifs indépendants de la volonté des deux Comités n'ont pas permis d'avoir la réunion plus tôt.

M. Candide Massy, président du Comité de direction, ouvre la séance, et en termes bien sentis, souhaite la bienvenue à toute l'assemblée qui, soit dit en passant, est très fréquentée cette année. Malgré la distance qui sépare Vissoie des nombreux villages disséminés dans la paroisse, 110 membres sur 130 répondent à l'appel.

M. Crettaz, instituteur à Mission, secrétaire, donne ensuite lecture de son judicieux protocole de la dernière séance, lequel est chaudement applaudi, et aucune observation n'a été formulée, M. le président suit rigoureusement le programme établi et passe la parole à M. Chrétien Monnier, notre zélé et consciencieux caissier, pour la lecture des comptes de l'exercice de 1929.

M. Puippe, l'infatigable promoteur du système Raiffeiseniste en Valais, membre du Comité de l'Union, demande la parole et en profite pour nous donner des instructions très intéressantes sur la comptabilité de nos Caisses. Grâce à sa verve entraînant et à sa concision dans le domaine des chiffres, il a captivé l'attention de l'auditoire.

En passant, au risque de froisser sa modestie, l'assemblée l'applaudit vivement et les membres des Comités le remercient pour les bons conseils qu'il vient de donner et les marques de contentement qu'il laisse gracieusement entrevoir.

C'est ensuite le tour de M. le député Fréd. Vianin, qui lit un charmant compte-rendu de la réunion de la Fédération du Valais romand, à Monthey, en avril 1930.

Ce compte-rendu pratiquement conçu mérite l'appréciation de toute l'assemblée.

Enfin, M. le président s'adresse à son vice-président et le prie de combler les lacunes qui se sont glissées et d'émettre ses idées personnelles au sujet du progrès moral et matériel de la Caisse.

En voici le résumé: Les réunions générales, conclut-il, sont un puissant facteur pour la marche rationnelle et progressive des Caisses. Au début, le doute et la crainte nuisaient énormément à leur développement. Aujourd'hui, plus que jamais, les assemblées générales s'imposent, car « du choc des idées jaillit la lumière ». Que tous donc se fassent un devoir d'assister régulièrement à ces réunions, c'est là que le créancier et le débiteur, le commerçant et l'industriel, l'employé et l'agriculteur fraient ensemble et travaillent d'un commun accord pour la prospérité des Caisses. C'est dans ces réunions, en voyant les progrès réalisés, que le créancier peut se dire: « Mes fonds sont assurés » et le débiteur: « La Caisse Raiffeisen est mon soutien ».

Voici pour clore ce petit exposé, quelques chiffres à l'appui de ce qui précède et prouvant la marche ascendante de la Caisse de Vissoie:

Fondation de la Caisse: 25 décembre 1911. Nombre de membres fondateurs: 12. Nombre de membres à ce jour: 129. Roulement au 31 décembre de la première année: 21,369 francs. Roulement au 31 décembre 1929: 562,748 francs.

La séance est close. Les membres de la Caisse échangent entre eux quelques paroles fraternelles et réconfortantes, se serrent la main en disant: « Au revoir, à l'année prochaine ! »

Il est 1 h. et quart. Chacun reprend le chemin de ses pénates. C. Vx.

Communications du Bureau de l'Union

Préparatifs pour la clôture annuelle

La fin de l'année approchant à grands pas, MM. les caissiers feront bien de commencer sans tarder les travaux préliminaires au bouclage annuel. On peut déjà, en particulier, calculer les intérêts et préparer les différents extraits.

Pour diminuer également le surcroît de travail qui incombe au Bureau Central à la fin de l'année, nous prions instamment les Caisses de commander maintenant déjà les différents formulaires qui leur sont nécessaires.

Un nouvel extrait IV « PROFITS et PERTES »

L'établissement du compte de profits et pertes (Extrait IV des comptes annuels) a toujours présenté certaines diffi-

cultés, principalement aux Caisses débutantes. Ensuite des perfectionnements apportés au cours des années, les commentaires et les modèles donnés par le précis de comptabilité sont du reste aujourd'hui incomplets et manquent de clarté.

Pour faciliter la tâche aux caissiers et aux membres des Comités, l'Union vient d'éditer un nouvel extrait IV « Profits et Pertes », où les différents chapitres et rubriques du bouclement annuel et du calcul du résultat de l'exercice sont imprimés. Il n'y a ainsi plus qu'à faire figurer les chiffres dans les rubriques respectives. Nul doute que cette innovation ne soit vivement appréciée par les Caisses.

MM. les caissiers qui ne possèdent pas encore ce nouveau formulaire feront certainement bien de se le procurer déjà pour le prochain bouclement. Leur travail sera ainsi grandement simplifié et précisé.

Prélèvements dépassant le crédit journalier

Nous rappelons encore que toutes les demandes d'argent dont le montant dépasse le crédit journalier réglementaire doivent porter, outre la signature du caissier, également celle du président ou d'un autre membre du Comité de direction possédant la signature sociale. Pour les prélèvements importants, il est nécessaire de noter également brièvement à quoi sont destinés les fonds demandés, par exemple: « pour paye de lait », « pour prêt hypothécaire », etc.

Auprès des banques correspondantes, les prélèvements et les dispositions journalières ne peuvent dans aucun cas dépasser le montant de l'accréditif ordinaire. Toutes les sommes supérieures au chiffre de l'accréditif journalier doivent être demandées directement à la Caisse Centrale.

Distribution des „Guides à l'usage des membres des Comités“

Nous invitons MM. les caissiers qui ne l'ont pas encore fait, de distribuer ces « Guides » à tous les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance. Chaque membre doit en accuser réception dans le petit registre rouge: « Chronique de la Caisse » dont chaque Section a été dotée au cours de l'année.

MM. les caissiers pourront également utiliser les loisirs dont ils disposent pour relever, dans ce même registre, les principaux chiffres des comptes annuels, de façon à illustrer, année après année, le développement des affaires et des opérations traitées, avec les taux appliqués.

L'épargne à la portée de tous par l'emploi du COFFRET D'ÉPARGNE



L'épargne est une nécessité. Pour la stimuler toujours davantage, soit chez les enfants, soit dans les familles, un grand nombre de Caisses Raiffeisen ont introduit avec beaucoup de succès les coffrets d'épargne dont un dessin est reproduit plus haut.

Ces tirelires ne peuvent être ouvertes qu'avec la clef qui reste en possession du caissier. Une fois les pièces mises dans le coffret, il n'est plus possible de les retirer, même en renversant ou en secouant le coffret, de sorte que le contenu ne peut faire autrement que de prendre le chemin de l'épargne.

Ces coffrets sont prêtés gratuitement par les Caisses à toute personne possédant ou se rendant titulaire d'un livret d'épargne d'une valeur de fr. 5.— Une fois par an au moins, ils doivent être présentés au caissier, lequel les ouvre et en inscrit le contenu dans le livret.

Le coffret d'épargne a pour but de faciliter spécialement la « petite épargne », c'est-à-dire celle qui consiste à mettre en réserve, de temps à autres, quelques sous qui, sans cette précaution, seraient entraînés dans le courant des dépenses quotidiennes. C'est ici particulièrement le genre d'économie que l'on doit apprendre aux enfants, car c'est le seul qui soit vraiment à leur portée.

Les Caisses affiliées peuvent se procurer ces coffrets, à des conditions très avantageuses, auprès du Service des fournitures de l'Union. De construction solide et soignée, ces coffrets sont en acier embouti, sans assemblage; l'extérieur est bruni. Ils sont pourvus d'une serrure de sûreté et ont les ouvertures utiles pour recevoir les pièces de monnaie et les billets de banque. Leurs dimensions sont les suivantes: longueur 9 centimètres, largeur 5, hauteur 7. Poids: 350 gr. Ces

coffrets sont livrés en série de dix pièces au moins, munis d'une plaque-vignette contenant le nom de la Caisse.

ooo

L'Union livre également aux Caisses un carnet spécial pour le contrôle de la remise et de la circulation des coffrets. Nous invitons particulièrement les Caisses qui utilisent depuis longtemps déjà ces tirelires à se procurer encore ce petit carnet.

Dernièrement, également, l'Union a édité un tract spécial de propagande, à l'usage des Caisses, tract qui relève la nécessité de la petite épargne et attire l'attention du public sur les coffrets dont il donne un dessin et qu'il présente comme un moyen excellent de vulgariser le sens de l'économie et de l'épargne.

Le Service des Fournitures de l'Union tient des échantillons à disposition et se fera un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements qui pourront lui être adressées.

Bibliographie

COMPTABILITE AGRICOLE pour EXPLOITATIONS PAYSANNES. —

Cahier édité par la Chambre Vaudoise d'Agriculture, à Lausanne. —

Prix: fr. 1,50.

Par la publication de ce cahier, la Chambre Vaudoise d'Agriculture a cherché à mettre entre les mains des paysans un guide de comptabilité simple tout en étant aussi complet que possible. Elle est certainement parvenue à son but et il convient de féliciter M. Blanc, l'actif secrétaire agricole vaudois, de cette heureuse initiative.

Comme le dit fort justement l'auteur, en guise de préface, la plupart des agriculteurs ne tiennent aucune comptabilité. Elle est pourtant nécessaire. L'agriculteur doit connaître à la fin de l'année, l'état de sa situation financière. Il faut chercher les causes des déficits éventuels pour pouvoir y remédier. L'établissement d'un inventaire annuel oblige l'exploitant à mettre l'ordre indispensable à la ferme. Enfin il est plus aisé à celui qui tient une comptabilité de remplir sa déclaration d'impôt.

Nous recommandons vivement aux agriculteurs de se procurer ce cahier de comptabilité et d'essayer de le remplir. Chacun pourra en tirer profit.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.